

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 3 avril 2006 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Christophe BURRUS, Véronique CHRISTE, Elizabeth GAMPERT, Laurence d'HESPEL, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, François TCHERAZ, **Nicolas TERRIER** (président), Jean-Philippe de TOLEDO, Maurice TURRETTINI, Cyril de UTHEMANN et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : Mme et M. Anne Claire LOSDYCK-BABEL et Pierre SUTTER.

\* \* \*

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2006**

- **Page 2 : rajouter M. Léonard SCHLAEPFER dans le paragraphe concernant la nomination de sapeurs-pompiers.**
- M. de TOLEDO : l'adoption d'un règlement sur la gestion des déchets n'avait-elle pas d'impact financier ?
- M. le président : non, cela ne concerne que la gestion des déchets.
- M. de TOLEDO : en page 9, j'ai été surpris par la remarque de Mme le Maire concernant le manque de transparence au conseil municipal lors de l'approbation du budget.
- Mme le Maire : comme il n'y a pas de publicité des débats en commission, nous escamotons le débat au conseil municipal, si tous les conseillers ont assisté à la séance de la commission financière, car il n'y a plus rien à discuter. Il faut reprendre les débats en plénum. Il s'agit de publicité des débats plutôt que de transparence.
- M. RINALDI : l'automne passé, le budget a effectivement été traité très sommairement en séance du conseil.

- Mme le Maire : il arrive que les débats en séances plénières soient réduits au strict minimum. Nos administrés n'apprennent dès lors rien en y assistant ou en lisant les procès-verbaux. Je souhaite que nous revenions à la façon de procéder antérieure, qui consistait à analyser le budget page par page.
- M. FOËX : nous pourrions publier dans le procès-verbal du conseil un verbatim presque exhaustif du procès-verbal de commission.
- M. RINALDI : à ce jour, nous n'avons pas rédigé de rapports de commission. Le procès-verbal pourrait tenir lieu de rapport. Nous pourrions aussi réduire la taille de la commission financière.
- M. le président : nous pourrions prévoir, concernant le budget, un vrai rapport de commission pour le conseil.
- Mme le Maire : le principe du rapport est effectif, actuellement.
- M. RINALDI : oui, mais il n'y a pas de rapports écrits.
- M. de TOLEDO : comme cela a été relevé, le procès-verbal pourrait tenir lieu de rapport.
- M. FOËX : non, les procès-verbaux de commission sont confidentiels.
- M. de TOLEDO : il faut en tout cas que tous les présidents de commissions soient membres de la commission financière.
- M. FOËX : il y aurait ainsi un vrai rapport.
- Mme le Maire : même si nous décidons de ne pas diminuer la taille de la commission financière, il faut s'en tenir à de vrais rapports de commission.
- M. Th. PRADERVAND : pour mémoire, il y a onze commissions et dix présidents.
- M. le président : le dernier budget a en effet été très succinctement traité au conseil. Nous pourrions rendre le rapport obligatoirement écrit et détaillé.
- M. TCHERAZ : il y a une logique à s'en tenir aux présidents de commissions, mais si des conseillers ont un intérêt pour les affaires financières, il serait un peu frustrant pour eux de ne pas pouvoir faire partie de la commission financière.
- M. FOËX : la commission financière s'occupe aussi d'autres dossiers.
- M. le président : alors abandonnons cette idée. Si de vrais rapports sont rédigés, nous pouvons conserver la commission financière dans sa composition actuelle.
- M. de TOLEDO : si nous voulons que le débat soit rouvert en plénum, il faut admettre qu'il y aura deux fois exactement le même débat.
- M. le président : non, si de vrais rapports sont rédigés, qui reflètent les débats de commission, il n'y aura pas un débat aussi important en plénière. Nous pourrions donner lecture du rapport si nous l'estimons nécessaire.
- M. de TOLEDO : j'insiste simplement sur le fait que les présidents de commissions soient présents lors de la séance de commission. Les autres conseillers ne sont pas obligés d'y assister.
- **Décisions :**
  - **prévoir des rapports de commission écrits pour les comptes et le budget ;**
  - **remplacer « transparence » par « publicité » en page 9 ;**
- **Le procès-verbal, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.**

## 2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : si cela vous intéresse, un tournoi de football des conseillères et conseillers municipaux aura lieu le 21 mai prochain au stade de Perly-Certoux.

- M. FOËX : en référence à la question posée par M. E. PRADERVAND lors du dernier plénum, au sujet des chênes situés sur la parcelle du chemin de la Blonde, il a été noté dans l'acte notarié que cette lignée de chênes a de la valeur et que le propriétaire devra la protéger et l'entretenir, avec une subvention de la commune évidemment.
- Mme le Maire : nous avons également demandé que l'acquéreur s'engage à ne construire qu'une villa sur cette parcelle. Il a accepté cette condition sans difficulté. L'acte de vente a été signé.
- M. IMHOOS : la vente a été publiée dans la Feuille d'avis officielle.

### **3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions**

#### ***Désignation d'un vice-président du conseil municipal***

- M. le président : nous devons désigner un vice-président, à la suite de la démission de M. STALDER. M. TURRETTINI avait émis le vœu d'être président pour la dernière année de la législature, donc je suggère que nous le désignons vice-président. Le cas échéant, il faudra désigner une ou un secrétaire en remplacement de M. TURRETTINI.
- M. TURRETTINI est désigné vice-président par acclamation.
- M. BURRUS est désigné secrétaire par acclamation.
- M. le président félicite les élus.

#### ***Comptes-rendus des commissions***

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

#### ***a) Culture, manifestations communales, Aînés***

*(Rapporteur : M. IMHOOS)*

La commission s'est réunie le 6 mars 2006.

- Nous avons repris les travaux que nous avons entamés il y a quelques temps sur les choix politico-culturels de la commune.
- La commission a passé en revue les subventions accordées dans le passé, qui sont de deux types : récurrentes et ponctuelles (ou exceptionnelles). Mme l'adjointe nous a rappelé les sommes versées en 2005 pour ces deux types de subventions. Il nous a été rappelé que le budget relatif à ces subventions s'élevait à Fr. 60'000.-. Nous avons relevé que nous avions un grand projet culturel en 2006 et que nous prendrions la décision quant à la mise sur pied d'un grand projet en 2008 l'année prochaine.
- Nous avons fait le tour des fondations qui se trouvent sur la commune. Pour la Fondation Hardt, nous avons demandé des informations sur la situation de la Fondation, suite aux rénovations. S'agissant de la Fondation Johnny Aubert-Tournier, Mme l'adjointe nous a répondu qu'elle n'était pas sous tutelle, qu'elle avait présenté ses comptes à la Surveillance des fondations et qu'ils sont en règle. Un nouveau comité a été formé sous la présidence de M SANDOZ. Il comprend à peu près les mêmes personnes que le comité précédent.
- Nous sommes aussi revenus sur les critères d'attribution des subventions, en rappelant les critères retenus, à savoir la proximité avec Vandœuvres, les liens avec des habitants de

Vandœuvres ou leurs enfants et la courtoisie à des demandes adressées à l'exécutif par des communes avoisinantes.

- Nous avons demandé à l'exécutif, dans le cadre du budget 2007, qu'il se renseigne auprès des autres communes sur le montant des subventions qu'elles versent.
  - Nous avons évoqué le spectacle de cet été : les préparations sont en cours, les affiches et les tous-ménages sont en cours d'élaboration, des réponses sont en attente concernant le sponsoring, le budget est pour l'instant tenu et les contrats avec les artistes sont signés. Le comité d'organisation est un comité restreint présidé par M. HAGMANN.
  - S'agissant de l'exposition des artistes et artisans, il a été relevé que les préparatifs étaient sous toit, que le budget était tenu, que des économies allaient même être réalisées et qu'une dernière réunion du comité d'organisation aurait lieu avant l'exposition.
  - Nous avons évoqué la sortie des aînés du 14 juin, au temple bouddhiste de Genève, construit par M. RINALDI. Le repas ne pourra malheureusement pas avoir lieu à l'OMPI. La sortie du 11 octobre aura lieu au Haras d'Avenches.
  - La prochaine séance a été fixée à demain mardi 4 avril, à 18h30.
  - M. BENOIT : il a été relevé au cours de cette séance qu'il faudrait développer un vrai débat sur la politique culturelle de la commune. Ce thème revient chaque année au conseil et je souhaiterais, une fois pour toutes, que nous nous décidions à ce sujet, non seulement en commission, mais aussi en plénum. Nous n'étions par ailleurs que trois conseillers présents lors de la séance de commission.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous n'avons de toute façon pas les moyens de nos prétentions et nous devons approfondir chaque demande de subvention. Avec un taux de 0,64 %, la part de notre budget attribuée à ces subventions est nettement supérieure à celle des autres communes, sauf Cologny, dont le taux est d'environ 2 %.
  - M. le président : nous attendons de la commission qu'elle amène le débat au conseil. Il n'appartient pas à ce dernier de le développer. Nous attendons des propositions.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

## ***b) Ecole, sports et loisirs***

*(Rapporteur : M. le président du conseil)*

La commission s'est réunie le 13 mars 2006.

- Concernant le projet de centre sportif intercommunal, une première étude a été élaborée par la commune de Meinier et une seconde a vu le jour à la demande de Collonge-Bellerive. L'une est raisonnable, l'autre est assez colossale. Nous avons discuté de ces deux projets en commission en vue de débloquer un budget pour les étudier comparativement. L'ancien conseiller d'Etat Philippe JOYE a été mandaté pour mener cette étude. L'engagement financier de Vandœuvres, au prorata du nombre d'habitants, se monterait à Fr. 10'000.-, sur un total de Fr. 95'000.-.
- La commission donne un préavis positif quant à l'adhésion de Vandœuvres à cette étude de projet.
- L'idée, à ce stade, est de les étudier et non de s'engager pour l'un ou pour l'autre. La commission a pensé que cela valait la peine de participer à cette étude, compte tenu du fait que des constructions pourraient voir le jour sur nos terrains de sport et que la distance est assez raisonnable jusqu'aux lieux de ces projets.
- M. de TOLEDO : les Fr. 10'000.- nous engagent-ils à quelque chose ?

- M. le président : non, si aucun des deux projets ne nous intéresse, nous pourrions nous retirer.
  - M. IMHOOS : que nous offrirait ce centre sportif ?
  - M. le président : du squash, du tennis, du football, éventuellement une piscine, l'un a une piscine, l'un a un restaurant, etc.
  - M. de TOLEDO : combien cela coûte-t-il ?
  - M. le président : environ 20 mio de francs pour le plus gros projet.
  - M. BENOIT : non, environ 40 mio.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il n'y a pas de véritable centre sportif sur la rive gauche. Par ailleurs, comme les terrains de sport de Meinier vont être affectés à du logement (zone mixte pour les aînés et les jeunes couples) et que le Club de Saint-Paul à Collonge-Bellerive manque de place, ces deux communes sont directement intéressées à agrandir leurs infrastructures et à offrir un maximum de possibilités à leurs habitants. Neuf communes se sont déjà ralliées à ce projet de centre sportif intercommunal et chacune d'entre elles pourra proposer ce qu'elle attend pour ses propres habitants.
  - M. le président : deuxième point abordé en commission, la cotisation plus que généreuse de la commune au restaurant scolaire Sel et Poivre. Après comparaison avec les autres communes limitrophes, Mme GOURDOU-LABOURDETTE a constaté que nous étions de loin les plus prodigues et des éclaircissements s'avèrent nécessaires. Il semble que nous dépensions plus, pour moins d'enfants, que d'autres communes.
  - La commission décide de convoquer les responsables de Sel et Poivre pour plus de clarté.
  - Troisième point abordé, la Médiane : le 13 mai prochain, la commune accueillera la 27<sup>e</sup> Marche contre le cancer.
  - Deux parcours sont proposés, de 5 et 10 km. La présence de chacun est bien évidemment souhaitée.
  - M. le président : ce n'est pas une course. Les participants paient une finance d'inscription qui varie en fonction de leur souhait ou non de recevoir une médaille.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : chacun est le bienvenu pour donner un coup de main ou préparer quelque chose. Personne n'est rémunéré et tout l'argent récolté est versé à la Ligue contre le cancer. Le parcours est ouvert de 8h à 16h30.
  - M. le président : les sapeurs-pompiers s'occuperont de gérer le parcage des voitures.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les Dames paysannes et les scouts seront aussi présents.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***c) Aménagement du territoire***

*(Rapporteur : M. TURRETINI)*

La commission s'est réunie le 20 mars 2006.

- Nous étions huit commissaires présents. La séance était essentiellement consacrée à une information concernant la parcelle de M. Jean-Antoine CRAMER, qui veut la valoriser avec un échange de droits à bâtir. Deux de ses mandataires étaient présents : MM. BARBIER-MULLER et BEZOS.
- Nous nous sommes rendus compte que le projet en est à ses débuts, car il y a un problème d'accès à ces terrains (60 logements, donc environ 100 voitures). Les promoteurs n'ont pas de recette miracle pour ces accès et se rendent compte qu'il faut trouver une solution.

- Ils sont venus prendre le pouls de la commission. 60 logements, ce n'est pas rien. Ils vont continuer leurs démarches pour les accès et pour obtenir un feed-back des services de l'Etat.
  - Les immeubles sont prévus en bord de parcelle, comme le projet de M. ERBEIA au chemin des Hauts-Crêts. Ils feront 9 à 10 m de hauteur (2 étages sur rez) et seront en principe exempts de jardins privatifs.
  - En seconde partie de séance, un débat a été ouvert sur ce projet. L'exécutif a expliqué que ce projet pouvait constituer une voie à explorer, puisque notre projet de plan directeur avait été un peu critiqué par certains services de l'Etat. Certains commissaires ont trouvé que nous n'étions pas assez imaginatifs, alors nous avons pensé que ce projet, qui n'est pas très éloigné du hameau de Pressy, pouvait éventuellement constituer une solution. Nous avons indiqué aux mandataires de M. CRAMER qu'il y avait des défauts à corriger et que la commission les auditionnerait à nouveau.
  - Nous avons ouvert le débat sur ce que nous voulons réaliser à Vandœuvre. Chacun a fait part de ses sentiments et de sa vision.
  - Aucun préavis n'a été donné à l'issue de cette séance.
  - Le procès-verbal doit encore être corrigé. Il vous sera envoyé en vue du prochain plénum.
- **Il sera pris acte de ce rapport de commission lors de la prochaine séance du conseil.**

#### ***d) Aide sociale et humanitaire, coopération au développement***

*(Rapporteur : Mme GAMPERT)*

La commission s'est réunie le 21 mars 2006.

- Ce point est renvoyé à la prochaine séance, car le procès-verbal devait être rédigé par M. SUTTER, qui est absent ce soir.
- **Il sera pris acte de ce rapport de commission lors de la prochaine séance du conseil.**

#### ***e) Bâtiments communaux***

*(Rapporteur : M. RINALDI)*

La commission s'est réunie le 28 mars 2006.

- Les travaux de restauration des dépendances de la mairie pourront débuter après Pâques.
- Il en va de même pour la Maison Bianchi. M. et Mme BONNET sont les architectes mandatés. Une présentation du projet en commission aura lieu avant le 8 mai. Pour que l'autorisation puisse être déposée, un projet de délibération a été préparé par l'exécutif. Nous en parlerons tout à l'heure.
- M. de TOLEDO : avez-vous une description du projet ?
- M. RINALDI : il n'y aura que des appartements (quatre à six). Le projet doit encore être affiné. Il n'y aura donc pas d'arcade commerciale.
- L'ancien club-house du tennis a été remplacé par un conteneur.
- Nous avons appris que des travaux allaient avoir lieu sur la terrasse de l'Auberge.
- M. IMHOOS : je n'étais malheureusement pas présent à cette séance de commission. Cela sous-entend-il que la terrasse va être agrandie ? C'est une bonne idée de la rendre plus esthétique, mais je pose la question de façon plus large. La place du village devait être

réaménagée dans le cadre du projet de traversée du village et les référendaires y étaient favorables. Avez-vous pensé au remodelage de la place dans son ensemble, comme nous n'allons pas réaliser un projet de traversée du village aussi conséquent que prévu ?

- Mme le Maire : il ne s'agit que d'aménagement mobilier. Même si nous n'agrandissons pas la terrasse, la personne choisie a pensé mettre quelques bancs qui ne seraient pas réservés à l'Auberge. Le réaménagement de la place est à étudier au sein de la commission des routes, dont nous fixerons la date de la prochaine réunion tout à l'heure. À noter que l'Auberge du Cheval-Blanc a aussi un projet de développement. Nous avons donc pensé qu'il était temps d'améliorer la terrasse de l'Auberge. M. JACQUET étant propriétaire de son fonds de commerce, nous devons lui demander son accord, mais nous estimons qu'il faut rendre à cet endroit une image qui donne envie de s'y arrêter.
- M. de UTHEMANN : la dépense sera-t-elle prise en charge par M. JACQUET ?
- Mme le Maire : non, par le budget de fonctionnement.
- M. RINALDI : la commission a ensuite traité le problème des déprédations commises dans la commune et d'une ou deux agressions qui ont eu lieu récemment. Une discussion sur la sécurité dans la commune a dès lors été engagée, sans donner lieu à un préavis à ce stade. Cette discussion se poursuivra lorsque l'exécutif nous fera des propositions concrètes.
- Mme le Maire : nous en avons parlé au sein de l'exécutif. La question est lancinante. Nous ne savons pas si cette vague va durer et nous ne sommes pas les seuls concernés. Les autorités des différentes communes sont toutes interpellées et ne restent pas les bras ballants face à cette situation. De notre avis, une police privée serait onéreuse et inefficace. Nous avons la chance d'habiter une commune enviée et l'on court un risque permanent en ayant une maison tentante. Un certain nombre de polices privées ont déjà été engagées par des particuliers, mais nous ne sommes pas sûrs qu'elles réussissent à dissuader les cambrioleurs. Il faut aussi tenir compte des déprédations commises. Nous avons reparlé de la question des ASM et ne pouvons plus dire qu'ils ne sont pas utiles chez nous. Nous avons fait mettre un point « ASM » à l'ordre du jour de la séance Arve-Lac de la semaine dernière. Des communes ont réalisé des études à ce sujet. Certaines se partagent des ASM. Nous étudions donc la question et allons agir en vue de l'engagement d'un ou une ASM.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commune de Coligny dépense Fr. 225'000.- par an pour une société de surveillance.
- M. TURRETTINI : quelle est la durée quotidienne de ces tournées ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les responsables de la commune avec qui j'ai parlé ne me l'ont pas dit. Ils trouvent cela exorbitant. Une société est venue leur présenter un nouveau projet avec des caméras de vidéo-surveillance à placer en des points stratégiques. Pour Fr. 50'000.-, ils disposeraient de quatre caméras qui fonctionneraient dans des endroits bien précis à sécuriser (déchetterie, parking, etc.) Nous pourrions en prévoir dans le parking ou les sous-sols du centre villageois. Ces caméras fonctionnent de nuit aux infra-rouges et ne filment que quand il se passe quelque chose. Les ASM regardent les bandes si des problèmes sont survenus. En cas de plainte, la police visionne les cassettes. Ils pensent que c'est un très bon système et nous trouvons que cela pourrait être efficace contre les déprédations. À voir le problème du respect de la sphère privée, comme vous l'avez vu suite à la demande du Grand-Saconnex. La commune de Coligny nous a envoyé tous les documents relatifs à son projet.
- Mme de WITT : les caméras, c'est très joli mais cela coûte cher et si les gens sont vraiment organisés, ça ne sert à rien, car ils commencent par les démolir ou les masquer. S'agissant des patrouilles, elles sont bien faites et ne passent pas à heure fixe, contrairement à ce que certains pensent. Il n'y a rien de plus souple qu'un homme avec ou sans chien. Ce n'est donc pas plus onéreux que du matériel qui devient obsolète.

- Mme le Maire : les caméras ne seraient prévues que pour les lieux publics. Les gens attendent que les patrouilles aient passé.
  - Mme de WITT : les bonnes patrouilles ne se font pas repérer.
  - M. RINALDI : je propose que ce débat soit un prétexte pour réunir la commission Feu et sécurité.
  - M. le président : une des hypothèses serait de subventionner des systèmes de sécurité privés.
  - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : placer des caméras et l'annoncer auraient un effet dissuasif concernant le vandalisme.
  - Mme de WITT : en mettre des factices est tout aussi efficace et moins onéreux.
  - M. de TOLEDO : il faut distinguer les cambriolages et le vandalisme. Les CFF ont mis des caméras et ont ainsi diminué le vandalisme de 70 %. Il est donc urgent d'aborder cette question.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### 4. Projets de délibérations

##### *Crédit d'engagement - honoraires et frais des travaux préparatoires de la transformation de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret*

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le projet que vous avez reçu comprend les honoraires et les frais des travaux préparatoires pour la transformation de la maison Bianchi en vue de la demande d'autorisation de construire pour un montant de Fr. 150'000.-. Nous vous proposons cependant de voter un crédit de Fr. 350'000.- qui permettra de couvrir les dépenses jusqu'au retour des soumissions.
- M. RINALDI : d'après le règlement du conseil municipal, nous pouvons rejeter le projet, le renvoyer en commission ou demander la discussion immédiate. C'est la proposition que je veux faire en tant que président de la commission des bâtiments, car avons déjà perdu beaucoup de temps avec le recours et car rien ne peut se faire tant que nous n'avons pas voté ce crédit. Concernant le montant, les Fr. 150'000.- figurant sur le projet de délibération que vous avez reçu concernent les frais jusqu'aux dépôt de la demande d'autorisation de construire. En votant un montant de Fr. 350'000.-, nous incluons la procédure de soumission, donc ce sera plus précis. Je vous propose dès lors la discussion immédiate et l'adoption de ce dernier montant.
- M. Th. PRADERVAND : pourquoi n'avez-vous pas fait figurer le montant de Fr. 350'000.- sur le projet que vous nous avez envoyé ?
- Mme le Maire : si nous vous avons renvoyé un nouveau projet de délibération avec le montant corrigé, nous n'aurions pas respecté les délais légaux. M. RINALDI vous a expliqué pourquoi nous proposons le montant de Fr. 350'000.-. Le but est de faire vite et d'éviter de revenir une seconde fois devant vous pour vous demander encore Fr. 200'000.- pour l'étude à réaliser entre la demande d'autorisation et le retour des soumissions.
- **Vote sur la discussion immédiate et sur le projet de délibération :**
  - **la discussion immédiate et le projet de délibération sont acceptés à l'unanimité.**

**DÉLIBÉRATION**

**03 avril 2006**

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit de 350'000 F (TTC) pour couvrir les honoraires, la demande d'autorisation de construire et les frais des travaux préparatoires de la transformation de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret, propriété de la commune de Vandœuvres.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

DÉCIDE, dans sa séance du 03 avril 2006, **à l'unanimité**

D'ouvrir un crédit d'engagement de **350'000 F (TTC)** pour couvrir les honoraires, la demande d'autorisation de construire et les frais des travaux préparatoires de la transformation de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret (propriété de la commune de Vandœuvres).

Cet investissement est imputable au patrimoine financier, compte 123 – immeubles locatifs.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le maire est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant ce crédit d'engagement.

\*\*\*

***Désignation des jurés des tribunaux - année 2007***

**DÉLIBÉRATION**

**Séance du Conseil municipal du lundi 3 avril 2006**

**Désignation des jurés des tribunaux pour l'année 2007**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A C C E P T E**, à l'unanimité, soit par

16	voix	<b>pour contre abstention,</b>
0	voix	
0		

la liste des jurés des tribunaux - année 2007, ci-dessous mentionnée.

**DÉSIGNATION DES JURÉS DES TRIBUNAUX - ANNÉE 2007**

N° AVS Hommes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
700.74.351.04	PACHE	THIERRY	Infirmier	20.08.1974
701.65.361.00	PAGE	PHILIPPE	Physicien	30.08.1965
703.60.459.01	PASCHOUD	JEAN-	Employé de banque	28.11.1960

707.65.271.00	PERRET	FRANCOIS	Médecin	09.06.1965
722.69.158.04	PREZIOSO	GUILLAUME	Courtier	27.02.1969
752.78.377.01	ROGGO	BERTRAND	Etudiant	15.09.1978
920.60.185.23	VON ARX	JEAN-CHRISTOPHE		
921.65.490.04	VON MUHLENEN	BERTRAND	Botaniste	23.03.1960
998.65.410.01	ZWETTLER	YVAN	Marchand d'objets us.	28.12.1965
		STEPHAN	Informaticien	10.10.1965
N° AVS Femmes	NOM	PRENOM	PROFESSION	DATE DE NAISSANCE
680.80.633.00	NICOD	ESTELLE	Etudiante	02.05.1980
797.64.879.01	PAGET-SUATON	VERONIQUE	Secrétaire	17.12.1964
703.59.558.06	PASCHOUD-DRAGAN	ANCA-SILVIA	Médecin	27.02.1959
705.54.565.04	PEIGNON-CABARE	DANIELE	Assistante en marketing	03.03.1954
120.54.868.08	PICTET-BOURGEOIS	CATHERINE	Infirmière	06.12.1954
198.60.667.01	PONCET-BOUCHARDY	BENEDICTE	Décoratrice d'intérieur	05.06.1960
727.61.757.04	RAPPAPORT VARADI-RAPPAPORT	NOGA	Comédienne	26 .08.1961
119.63.710.08	SALAMANCA-APICELLA	FRANCA	Sans activité	10.07.1963
824.52.848.03	SCHMUTZ GABERELL-SCHMUTZ	VALERIE	Assistante sociale	17.11.1952
998.71.848.06	ZWIMPFER	ALEXANDRA	Graphiste	17.11.1971

## 5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

## 6. Propositions individuelles et questions

- M. Th. PRADERVAND : des bruits courent selon lesquels la commune va abattre le marronnier de la place de Vandœuvres. Qu'en est-il ?
- M. FOËX : les cantonniers examinent régulièrement l'état des arbres.
- Mme le Maire : ils m'ont signalé que certains arbres présentaient un danger, dont celui-ci.
- M. Th. PRADERVAND : on parle de déprédations dans le préau et la barrière qui le ferme est toujours par terre. Les soudures ne semblent pas avoir été faites correctement.
- M. IMHOOS : nous avons bien fait de faire déplacer les voitures lors de l'exposition des artisans, car certains véhicules étaient bloqués et le camion des sapeurs-pompiers ne pouvait pas sortir, or il a dû être utilisé ce jour-là pour une intervention. Les potelets qui délimitaient l'accès du camion ont été renversés par des véhicules et les chaînes auraient été volées.
- M. Th. PRADERVAND : les capots en aluminium de la benne du cimetière avaient également été volés une fois.
- Mme le Maire : les potelets étaient-ils efficaces ?

- M. Th. PRADERVAND : ils offriraient un dégagement, alors que maintenant les gens stationnent juste devant la porte. Il faudrait au moins prévoir un marquage au sol.

**Des séances de commissions sont fixées aux dates suivantes :**

- **Environnement, mesures paysagères, gestion des déchets : le 9 mai.**
- **Sécurité routière, voirie, canalisations : le 16 mai.**
- **Feu et sécurité : le 6 juin.**
- M. IMHOOS : je ne cache pas mon mécontentement car nous avons fixé une séance de la commission Culture demain à 18h30 afin de finir tôt et nous avons été convoqués pour une autre séance de commission le même jour à 20h15.
- M. le président : par souci de prévisibilité essayez de réunir les commissions à 20h15, comme nous l'avons décidé.

## **7. Date de la prochaine séance**

**séance n° 22 : lundi 8 mai 2006 à 20 h 15**

La séance publique est levée à 22h25.

## **8. Dossier de naturalisation (huis clos)**

Le Secrétaire du Conseil municipal

**Christophe BURRUS**

Le Président du Conseil municipal

**Nicolas TERRIER**